

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/29/SPCG modifiant l'article 7 de l'arrêté n° 64/103/SPCG du 27 août 1964 fixant les diverses indemnités pour sujétions de services allouées au personnel de la Santé publique

n° 66/29/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 mars 1966

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1966

Date du numéro
1 mai 1966

TEXTE INTÉGRAL

L'article Z de l'arrêté n° 64/103/SPCG du 27 août 1964 fixant les diverses indemnités pour sujétions de Services allouées à personnel de la Santé publique est modifié ainsi qu'il suit : (Le reste: sans changement.)